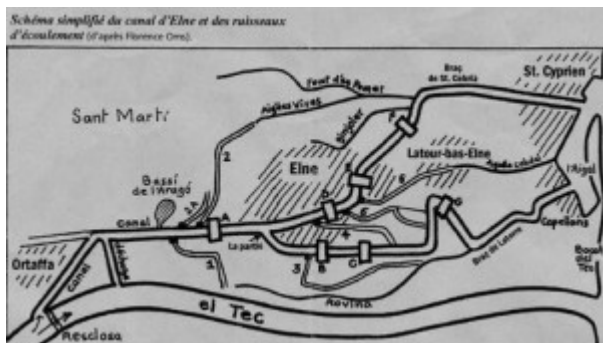




Cas du canal d'Elne, âgé de 1000 ans. Il est menacé par le dogme de la continuité écologique. Est-il décent de laisser des particuliers s'indigner, de ne pas les écouter, puis de les contraindre à s'organiser en associations pour défendre l'intérêt général(*) face à l'autorité administrative... celle précisément chargée de préserver l'eau et d'augmenter les quantités disponibles ? La pensée unique qui tourne à l'envers depuis 10 ans, finira-t-elle par devenir la norme, ou le bon sens reviendra -t-il un jour? Quand ?

Ce dossier étant une déclinaison locale d'un scénario national, rappelons certains principes :

- 1) Rien ne peut avoir lieu sans l'accord du propriétaire de l'ouvrage. Au lieu d'être désinformé sur les tenants et aboutissants, c'est lui qui doit être informé pour pouvoir prendre une décision éclairée, au lieu de se sentir engagé par des études à charge aux diagnostics prédéfinis
- 2) Ni le code de l'environnement ni encore moins l'UE n'exigent la destruction des ouvrages hydrauliques,
- 3) Un dossier de demande d'autorisation doit être déposé en LRAR à la préfecture. Lors de l'instruction du dossier, la DDTM doit être attentive au respect de la nomenclature en fonction des impacts. Dossier d'étude d'impact(**) et enquête publique sont obligatoires.
La DDT doit s'attacher à respecter que tous les usages de l'eau soient respectés conformément à ce qu'exige le code de l'environnement et considérer la « grille d'analyse de caractérisation et de qualification d'un patrimoine lié à l'eau ». Le seuil ne doit pas être analysé au seul visa de la continuité écologique : toutes ses fonctionnalités doivent être considérées, espèces et plantes protégées comprises !
- 4) Sanctionnant l'instruction du dossier, les travaux doivent être autorisés par un arrêté préfectoral.
- 5) Enfin, le droit des tiers sont préservés c'est-à-dire que les riverains, les usagers et l'association ont la faculté d'ester en justice (tribunal administratif -TA- pour exercer un recours contre l'arrêté objet du litige.

Le maire a hérité d'un ouvrage millénaire. Il romprait cette chaîne en n'étant pas capable de transmettre ce patrimoine ?

Nous vous invitons à prendre connaissance des considérants pertinents exposés et à signer cette pétition (après avoir signé, retournez sur votre messagerie pour valider).

<https://www.change.org/p/sauvons-le-canal-d-elne>

(*) Sans même évoquer le volet environnemental, les canaux ont un rôle essentiel dans le cadre de la GEMAPI (stockage lors des inondations, restitution en étiage). En

clair : la prétendue GEMA (Gestion des milieux aquatiques) annihile la PI (prévention des inondations).

(**) une étude d'incidence est un dossier exhaustif et non quatre pages « vite fait » concluant à l'absence d'impact.

Le canal d'Elne (extraits)

Du Moyen-Âge à nos jours, un ouvrage d'art méconnu, un patrimoine à trois facettes historique, économique et environnementale.

Un canal millénaire

Souvent ignoré ou craint, le Canal d'Elne (el Rec d'Elna) est pourtant un ouvrage d'art qui joue un rôle positif dans notre territoire depuis près de 1000 ans ; un ancien canal est en effet attesté depuis le Xème siècle. C'est cependant en 1184 qu'il acquiert son tracé actuel : environ 17 kilomètres. Sa prise d'eau est alors fixée sur le Tech grâce à une retenue d'eau sur la rivière. Cette année-là, le seigneur d'Ortaffa accorde « à Dieu, à Sainte-Eulalie, à l'évêque et seigneur d'Elne, au cierge et à la communauté des habitants », la concession de l'eau du Tech. Cette eau est attribuée exclusivement à Elne, même si, bien plus tard, Latour-bas-Elne et Saint-Cyprien pourront également en bénéficier, mais la nuit seulement.

Les 3 vocations historiques du canal

Tout d'abord moteur de l'économie industrielle et agricole, le canal d'Elne a transformé le bassin d'Elne en un territoire arrosé par un réseau de canaux et ruisseaux luxuriant. Le premier objectif du canal a été le fonctionnement des 7 moulins, à huile, à farine ou drapiers situés sur son parcours ; ces moulins existent toujours. La seconde vocation est agricole, essentiellement à partir du XIXème siècle lorsque se développe la culture intensive des primeurs qui fera la richesse et la renommée de ce terroir. Le canal arrose alors 1120 hectares ; il est le 3ème du département et le 1er sur le Tech. De cette époque date de la création Syndicat des jardiniers d'Elne et du premier marché de gros (1896). La troisième vocation de ce canal, conjointement avec les 2 autres, a toujours été l'écoulement des eaux de pluies.

Les gestionnaires du canal

Le canal est d'abord géré par les meuniers jusqu'au XIXème siècle puis par les jardiniers constitués en syndicats d'irrigants, une Association Syndicale Autorisée (ASA). Le garde du canal qui régule aussi les vannes (le banner) en est une des principales figures ; autrefois chargé de la police de l'eau, il actionne les vannes, régule et surveille le parcours de l'eau. Jusqu'au milieu du XXème siècle, un secrétaire du Syndicat distribue l'eau à tous les ayants droit à la minute près ! Avec le déclin de l'agriculture et l'arrivée de nouvelles méthodes d'irrigation, la perte progressive des us et coutumes du canal a conduit le syndicat en 1997 à transmettre à la mairie de Elne sa gestion.

Un canal menacé

Depuis des siècles, l'ingéniosité et le labeur de nos ancêtres ont transformé le Roussillon en un territoire arrosé par un réseau de canaux et ruisseaux (une huerta, la plus célèbre est « L'Horta de València ») verdoyant grâce à un dense réseau de canaux et ruisseau ou une prise d'eau sur le canal principal mais aussi, par extension, un ruisseau qui naît directement du canal amenant l'eau loin des fleuves pour étendre ses bienfaits à une grande partie du territoire ; ce faisant, ils drainent aussi le surplus d'eau des pluies parfois torrentielles si caractéristiques de nos régions. Cet ensemble a sculpté nos paysages et a donné l'identité à nos terroirs.

Aujourd'hui, les canaux voient leur existence menacée par des restrictions drastiques imposées par de nouvelles directives. Ce serait une erreur de dissocier nos fleuves des canaux avec lesquels ils forment un ensemble complexe de diffusion d'eau qui permet à la fois l'alimentation des nappes phréatiques et le maintien de la biodiversité. D'un point de vue écologique, on ne peut réduire l'intérêt des canaux à leur seul usage agricole. La rive gauche de la basse plaine du Tech, dont le vaste territoire d'Elne est au centre, est traversée par cette « coulée verte » avant l'heure. Elle garantit la qualité de la vie de ses habitants et attire aussi de nombreux visiteurs. A nous de savoir comprendre, aimer et défendre ces canaux comme celui d'Elne et d'en faire, par des aménagements bien pensés, un atout pour le développement durable, dès aujourd'hui et pour le futur.

Lire :

<http://histoires-du-roussillon.eklablog.com/le-canal-d-elne-el-rec-d-elna-a118813624>

Continuité écologique: la situation depuis 10 ans est-elle durable?

<http://aspahr.ouvaton.org/2017/11/14/les-canaux-dirrigation-un-enjeu-patrimonial-en-danger/>